Informations de base

1998/2026(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Transports: Partenariat euro-méditerranéen **Subject** 3.20.15 Coopération et accords en matière de transport **Zone géographique** Mer méditerranée région	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	KAKLAMANIS Nikitas (UPE)	17/03/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	SARLIS Pavlos (PPE)	22/04/1998
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RELA Relations économiques extérieures	MALERBA Franco E. (UPE)	19/03/1998

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/01/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0007	Résumé
20/02/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/1998	Vote en commission		Résumé
24/11/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0438/1998	
12/02/1999	Débat en plénière		
12/02/1999	Fin de la procédure au Parlement		

28/05/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2026(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/4/09694

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0438/1998 JO C 398 21.12.1998, p. 0003	24/11/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0127/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0612-0627	12/02/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0007	16/01/1998	Résumé

Transports: Partenariat euro-méditerranéen

1998/2026(COS) - 16/01/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : prévoir un programme d'action complet pour une intégration et une coopération renforcée dans le domaine des transports en Méditerranée. CONTENU : Dans sa communication, la Commission présente la stratégie globale qu'elle entend mettre en oeuvre dans le domaine des transports dans la zone euro-méditerranéenne. L'objectif général est d'intégrer les réseaux de transport aussi bien entre la Communauté et ses partenaires méditerranéens qu'entre les pays méditerranéens eux-mêmes. Fondé sur les conclusions de la Conférence de Barcelone de novembre 1995 sur le nouveau partenariat euro-méditerranéen, cette stratégie vise à permettre à terme la création d'un espace dans lequel les personnes et les biens circuleront plus facilement. Deux axes guident cette stratégie : 1) un axe "infrastructures" prévoyant l'interconnexion des réseaux d'infrastructures de transport de tous les pays concernés afin de créer des réseaux multimodaux interopérables ; 2) un axe "services de transport" efficaces et rentables, fournis dans un espace de transport commun et répondant à une norme élevée en matière environnementale, sociale et de sécurité. Dans le cadre de cette stratégie d'ensemble, un programme d'action complet est prévu en annexe au document. Celui-ci fait la synthèse de toutes les actions prises et à amplifier ainsi que les actions futures à envisager : -extension des réseaux transeuropéens : définition et planification de "corridors" d'intérêt international en Méditerranée et développement de "Corrimed" dans la zone de transport paneuropéenne du bassin méditerranéen ; extension éventuelle de corridors à la Méditerranée orientale et à Chypre, -transport maritime et sécurité en mer : définition d'une liste d'actions concrètes dans ces domaines, -transport aérien et gestion du trafic aérien : accroissement de la capacité aérienne et du contrôle aérien en cohérence avec les systèmes des pays tiers méditerranéens, -système mondial de navigation par satellite : extension du GNSS aux pays de la zone Méditerranée en vue de l'intéropérabilité totale, -transports ferroviaires et combinés : développement d'axes combinés et anticipation des besoins en matière de technologie des véhicules, -recherche dans le domaine des transports, -intégration régionale en Méditerranée et au Moyen-Orient : sélection de corridors de transport multimodal et définition de projets prioritaires. Par ailleurs, la communication suggère la constitution d'un groupe de travail

incluant les partenaires méditerranéens de la Communauté. Ce groupe serait chargé d'établir des contacts et d'échanger des informations sur des projets d'intérêt commun dans le domaine des transports et de dégager une image d'ensemble des activités en cours au niveau sous-régional. De son côté, la Commission entend accroître la coopération avec les pays concernés et faciliter la coordination des projets futurs dans le cadre de MEDA.

Transports: Partenariat euro-méditerranéen

1998/2026(COS) - 12/02/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adpotant le rapport de M. Nikitas KAKLAMANIS (UPE, GR) sur le partenariat euro-méditerranéen dans le secteur des transports, le Parlement européen espère que la convocation d'un Conseil extraordinaire des ministres des Transports chargés du suivi du processus de Barcelone pourra faire progresser rapidement l'intégration des systèmes de transport entre l'Union et l'ensemble des pays tiers méditerranéens. Il préconise la participation pleine et officielle du Parlement européen en qualité d'observateur au Forum méditerranéen des transports réunissant les 12 pays du bassin méditerranéen, la Commission et le Conseil. Il estime que la Commission devrait présenter sa propre contribution sur les transports dans le bassin méditerranéen dans un délai permettant son examen au cours de la troisième conférence interministérielle de Stuttgart d'avril 1999. La Commission devrait présenter simultanénement un programme d'actions visant à promouvoir les transports dans cette région prévoyant : - une coordination structurée entre les organismes interministériels opérant au niveau subérgional; - l'extension au bassin méditerréanéen de l'évaluation des besoins en infrastructures de transport (sur le modèle TINA); - le développement et l'application pratique des résultats des activités de recherche (RETRAMED); - un calendrier des initiatives à mettre en oeuvre et des objectifs à atteindre d'ici à 2010 pour le transport de passagers et de marchandises. Le Parlement estime que la mise en oeuvre de ce plan doit préalablement passer par une réorganisation des services de la Commission afin d'améliorer la coordination interne des activités menées par cette dernière, de faciliter le dialogue entre les institutions concernées et garantir la transparence des procédures. Par ailleurs, le Parlement considère que l'exécution des programmes d'infrastructure devrait tenir compte de certaines priorités telles que les liaisons entre les ports et aéroports de l'Union et les ports et aéroports des pays méditerranéens et les liaisons entre les ports et aéroports de ces pays avec leur arrière-pays. Il demande à la Commission d'encourager le développement du transport multimodal et des transports en commun le long des axes Sud/Sud. Il lui demande en outre d'élaborer un programme communautaire ouvert aux pays tiers méditerranéens qui favoriserait le partenariat entre les régions insulaires de la Méditerranée et le continent. Enfin, il invite la Commission, la BEI et les autorités nationales compétentes à appuyer les "projets de région" concernant des territoires spécifiques, des noeuds de communication, des zones portuaires ou des axes où faire confluer les investissements. Il souligne dans ce cadre l'importance du respect de l'environnement contre toute pollution provenant de déchets toxiques ou nucléaires provenant d'activités en cours ou prévues.